


MESSAGES D'AVERTISSEMENTS EN VALIDATION DE BULLETIN

Afin de vous aider à comprendre les messages d'avertissement en calcul de bulletin, vous trouverez dans cette documentation, les messages les plus récurrents avec leur solution.


1^{er} Message d'avertissement

 Le salarié est en contrat CDD pour une durée inférieure ou égale à 2 mois, les informations liées au prélèvement à la source ne sont pas renseignées. Vérifier.

Accueil > Salariés > Onglet Valeurs

Se positionner sur la bourse 12 – Prélèvement à la source, renseigner les données CDD_2M.ISA et CDD_2M_DAT.ISA.
Si votre salarié à un CDD de moins de 2 mois, il faut renseigner CDD_2M.ISA = OUI et CDD_2M_DAT.ISA = Date de fin de contrat.
Si votre salarié à un CDD de plus de 2 mois, il faut renseigner CDD_2M.ISA = NON

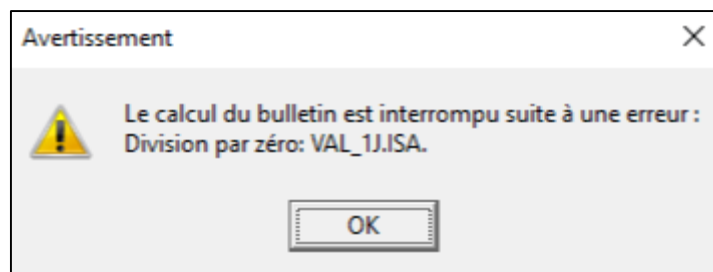
2^{ème} Message d'avertissement

 Cotisation 'PREV005.ISA' : est collectée par un organisme de Prév. mais ne correspond à aucun contrat Prév. Dans Accueil/Informations/Salarié onglet Prév.Mutuelle, vérifiez les contrats de Prév.

Accueil > Salariés > Onglet Prévoyance/Mutuelle

Vérifier que le contrat concernant la cotisation indiquée sur le message d'avertissement soit bien présent avec la bonne date de début de contrat.

3^{ème} Message d'avertissement



Accueil > Salariés > Onglet Prévoyance/Mutuelle

Vérifier dans les valeurs mensuelles du bulletin, s'il y a une donnée avec une valeur à zéro alors qu'elle ne devrait pas l'être (Congés payés, VAL_1J.ISA, les données concernant une absence etc...)

4^{ème} Message d'avertissement

Le type du taux de prélèvement à la source est obligatoire : contrôler la zone Fiscalement domicilié dans l'onglet Adresse ou vérifier le contrat dans l'onglet Situation, de la fiche salarié

Accueil > Salariés > Onglet Adresse OU Accueil > Salariés > Onglet Situation

Onglet Situation : Vérifier le contrat : si le salarié est fiscalement domicilié en 99 - Autres, il faut indiquer OBLIGATOIREMENT mettre dans le contrat, un type de contrat OMI.

Onglet Adresse : Vérifier le champ « Fiscalement domicilié en », soit bien renseigné et qu'il soit bien cohérent avec le contrat.

5^{ème} Message d'avertissement

Motif de la rupture : le motif sélectionné n'est pas autorisé pour ce type de contrat. Dans l'onglet DSN/Fin de contrat, vérifiez le motif de rupture.


Accueil > Salariés > Onglet Situation

Vérifier dans la fiche salariée, dans l'onglet Situation si le motif de sortie est cohérent avec le contrat rattaché au salarié, si ce n'est pas le cas, il est possible de le modifier et de recalculer le bulletin de paye.

Bulletin > DSN > Fin de contrat

Il est possible de faire la modification directement dans le bulletin, dans l'onglet DSN et Fin de contrat, sur le motif de la rupture.

6^{ème} Message d'avertissement

 **Préavis de fin de contrat : le préavis est obligatoire. Si le salarié n'a pas de préavis, indique le code 90 sans date. Dans l'onglet DSN/Fin de contrat, saisissez un préavis.**

Accueil > Salariés > Onglet Situation

Lors de l'établissement du contrat, s'il est indiqué une clause que le salarié n'effectuera pas de préavis, il est préférable de cocher la case « Pas de clause de préavis applicable »

Entrée / Sortie

Entrée le Motif à

Motif CDD

Aligner la date d'ancienneté sur la date d'entrée

Date d'ancienneté Ajustement en mois

Sortie le Motif A réembaucher

Pas de clause de préavis applicable

Calcul d'ancienneté sur présence discontinue

Bulletin > DSN > Fin de contrat

Si le salarié effectue un préavis avant la fin de son contrat, il faut aller le renseigner dans le bulletin, dans l'onglet DSN et Fin de contrat et dans l'encadré « Préavis de fin de contrat et mettre le code attendu avec les dates de début et fin.

Préavis de fin de contrat			
Code	Type de préavis	Date début	Date fin
01	Préavis effectué et payé		
02	Préavis non effectué et payé		
03	Préavis non effectué et non payé		
10	Préavis non effectué non payé dans le cadre d'un CSP		
50	Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de reclassement		
51	Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de mobilité		
90	Délai de prévenance		
61	Préavis non effectué et non payé dans le cadre d'un PAP		
90	Pas de clause de préavis applicable		

Indemnités complémentaires (pour contrôle)		
Type d'indemnité	Montant	

Indemnités complémentaires (pour contrôle)		
Code	Type d'indemnité complémentaire	Montant

Nb. : Le présent document a pour objet de renseigner l'utilisateur sur la façon d'intégrer les paramètres nécessaires au bon fonctionnement du logiciel. L'utilisateur exploite sous sa seule responsabilité les données et informations. La SARL CEBIG ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects issus de la consultation de la présente fiche.